



## **37650 - L'usage de la pompe par un asthmatique n'entraîne pas la rupture du jeûne**

---

### **question**

Est-ce que l'usage de la pompe de bouche au cours d'une journée de Ramadan pour soigner une crise de respiration entraîne la rupture du jeûne ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

L'usage de la pompe destinée aux asthmatiques ne remet pas en cause le jeûne. Ce pulvérisateur ne rompt pas le jeûne parce qu'il dégage un gaz comprimé qui passe aux poumons et qui ne constitue pas une nourriture. L'asthmatique en a toujours besoin en Ramadan comme en dehors du Ramadan.

Fatawa ad-daawa : Ibn Baz, n° 979. Voir l'opuscule intitulé : soixante dix questions sur le jeûne.

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : « Le contenu du pulvérisateur s'évapore et n'arrive pas à l'estomac. Dès lors, nous disons : il n'y a aucun mal à utiliser cette pompe pendant le jeûne car cela ne le rompt pas.

Fatawa arkane al-islam, p. 475.

Les ulémas de la Commission Permanente ont dit : « le médicament pris par l'asthmatique par respiration arrive aux poumons par la voie de la bronche et pas à l'estomac... Il n'est donc pas assimilable ni au manger ni au boire. Il semble que l'usage de ce médicament n'entraîne pas la rupture du jeûne.

Fatawa islamiyya, 1/130. Allah le sait mieux.